



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-----------------------|-----------------|
| Date de convocation | 8 Décembre 2020 |
| ~~~~~ | |
| Date d'affichage | 8 Décembre 2020 |
| ~~~~~ | |
| Nombre de conseillers | |
| ~~~~~ | |
| En exercice | 29 |
| Présents | 28 |
| Votants | 29 |

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 A 19 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY
PADEYEN LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON LEGER – CHARPENTIER – BECRET -
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT
DOMANGE– LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Monsieur Christian CHERRONNET à Monsieur Jean-Pierre MAIDA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Chantal LEGER a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 4 Novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

N° 20.1930 – OBJET : OUVERTURES DE CREDITS 2021
« DEPENSES D'INVESTISSEMENT »

**N° 20.1930 – OBJET : OUVERTURES DE CREDITS 2021
« DEPENSES D'INVESTISSEMENT »**

Il est rappelé à l'Assemblée que la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 permet d'ouvrir des crédits de dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est ainsi possible de faire face, s'il y a lieu, à certaines dépenses urgentes.

Les crédits éventuellement utilisés seront repris aux budgets primitifs de l'exercice.

- Considérant l'utilité de cette mesure,
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 8 Décembre 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **d'APPROUVER** les ouvertures de crédits pour l'année 2021 pour l'ensemble des budgets de la Commune, dans les limites suivantes :

Budget ville

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » 26 800 €
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » 245 000 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 735 000 €
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » 60 000 €

Budget Salles

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » 4 875 €
- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » 2 775 €

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

| | |
|------------|----|
| Pour | 29 |
| Abstention | 0 |
| Contre | 0 |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **17 Décembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN